



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 à 19 h 00 à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 2, 8^e Rue, lequel immeuble est situé dans la zone Cb-1.

La demande de dérogation mineure a pour effet de régulariser une non-conformité et permettre de maintenir l'agrandissement de 1,44 m sur une largeur de 0,48 m sur fondation existante, d'empiéter dans la marge minimale de 1 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage 99-044.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 6 septembre 2017

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **6 septembre 2017** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **6 septembre 2017**